

Réunion du 3 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DÉCISION DU BUREAU AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mme et MM. Régis CASSAROUMÉ, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Marlène LE DIEU DE VILLE.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 DU LOT 4 : LOT GÉOGRAPHIQUE N°4

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 28 octobre 2022 pour une remise des offres le 30 novembre 2022.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Les prestations sont réparties en 7 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Lot géographique n°1
02	Lot géographique n°2
03	Lot géographique n°3
04	Lot géographique n°4
05	Lot géographique n°5
06	Lot géographique n°6
07	Lot géographique n°7

Le marché notifié le 16 janvier 2023 a été attribué à la société SARL Castagnous Paysage (64370 ARTHEZ-DE-BÉARN) pour un montant estimatif annuel HT de 220 786,78 €.

L'avenant n°1 vise à ajouter la commune de Lagor parmi les communes sur lesquelles l'entretien des espaces verts est réalisé.

Cet ajout entraine une augmentation des quantités traitées.

Il convient donc d'augmenter le montant maximum du lot 4 de 270 000 € HT par an à 310 000 € HT pour les deux dernières années, comme le précise le tableau ci-dessous :

	Montant HT
Montant maximum initial du marché	270 000 €
Nouveau montant maximum du marché	310 000 €

Ce passage d'un montant maximum de 270 000 € HT à 310 000 € HT entraine une augmentation de 7 % comme le précise la méthode de calcul ci-dessous :

- 270 000 € HT (montant maximum initial) x 2 = 540 000 € HT,
- 310 000 € HT (nouveau montant maximum) x 2 = 620 000 € HT,
- 540 000 € HT + 620 000 € HT = 1 160 000 € HT,
- 1 160 000 € HT / 1 080 000 € HT = 1,07 soit + 7 %.

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant n°1 du lot 4.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT